



DEL-2022- 0069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers En exercice : 18 Présents : 18 Votants : 18</p>
<p>OBJET :</p> <p>LOCATIONS SALLE POLYVALENTE – TARIFS</p>

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le jeudi 24 novembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H 00
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., , Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C. , Mme PETITEAU M-E,

EXCUSES : Mme CLÉRO V., Mme LAMBERT B., M AMOSSÉ M.,

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU B.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 1^{er} janvier 2023 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	380	450
SALLE VIN D'HONNEUR	160	190
CUISINE	110	135
ESPACE DE CONVIVIALITE	110	135
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	400	500
PACK 3 SALLES 2 JOURS	600	750

	TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES		TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
	LUCRATIF	NON LUCRATIF	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	180
CUISINE	40	0	60
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	60
PACK 3 SALLES (CUISINE – SALLE – ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	210
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	315

- Gratuité pour :**
- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
 - Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif.
 - Etablissements scolaires, association de parents d'élèves, Association Croc Loisirs et association de gestion du restaurant scolaire pour une manifestation une fois par an
 - Les assemblées générales des associations intercommunales une fois par mandat

- REGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION
- PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.
- CAUTION DE 1 000 € A LA REMISE DES CLES
- REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES
- VERRES CASSES : 1,60 €
- AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE – 1 € LA CHAISE

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 28 NOV. 2022

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 28 NOV. 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

